

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : RD7n- Mallemort - Convention de mise à disposition du domaine public routier départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition du domaine public routier départemental par le Département au bénéfice de la SAS ID Projects pour la réalisation des études préliminaires et d'avant-projet de la desserte de la ZAC du Moulin de Vernègues sur la RD7n entre les PR 33+600 et PR 34+100, à Mallemort,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est annexé au rapport.

A l'unanimité

Madame GENTE-CEAGLIO ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**